

Praticiens à diplôme hors Union européenne : modalités de recrutement

Nouvelle procédure concernant les épreuves de
vérification des connaissances (liste A), octobre
2021

État des lieux à l'APHP

- Les praticiens titulaires d'un diplôme de médecine extra-communautaire (PADHUE) doivent passer des épreuves de vérification des connaissances (concours, quota de places annuel par discipline), puis une période d'exercice encadré par des seniors avant de solliciter le plein exercice auprès de la commission nationale d'autorisation d'exercice (CNG). Les PADHUE exercent sous le régime d'associé.
- 755 praticiens sous contrat d'associés représentant 610 ÉTP
- Très majoritairement lauréats des épreuves de vérification des compétences des années passées
- Exemples de disciplines concernées :
 - *51 MAR*
 - *52 urgentistes*
 - *16 psychiatres*
 - *47 pharmaciens*
 - *80 praticiens en gériatrie*

Le recrutement de gré à gré est remplacé par une procédure d'affectation similaire à celle des internes

	Avant la réforme	Après la réforme
Durée de la période de « consolidation » réduite	3 ans	2 ans
Modalités de choix du lieu d'exercice plus rigides	Recrutement de gré à gré par les établissements s'étant déclarés comme service d'accueil	Affectation par le CNG selon le rang de classement dans des services recensés par l'ARS
Modalité d'exercice qui évite la surenchère sur les rémunérations	Contrat de praticien attaché ou assistant associé	Statut de praticien associé, rémunération homogène

Procédure de recensement des services d'accueil : détermination des priorités du territoire par l'ARS

■ Nombre de postes présentés aux EVC en très forte augmentation

- ▶ 2 000 en 2021 contre 1 000 les années passées au niveau national

■ Recensement des terrains d'exercice par l'ARS : favoriser certaines disciplines, les zones sous-denses, les établissements peu attractifs

- ▶ Conditions d'encadrement peu contraignantes : présence d'un praticien titulaire de la spécialité + avis PCME
- ▶ Définition des disciplines en tension au niveau national : MAR, MIR, gynéco méd, gynéco obs, urgences, médecine générale, psychiatrie
- ▶ Définition des territoires définis prioritaires pour les politiques publiques : zones d'action concertée, zones d'intervention prioritaire

■ Remontée des postes au ministère par l'ARS au 1^{er} juin

- ▶ 350 terrains sur liste principale, 105 sur liste complémentaire
- ▶ 385 terrains pour les disciplines en tension, 69 pour les autres

Bilan des demandes et premiers arbitrages de l'ARS

■ 87 établissements répondant, avec des stratégies différentes

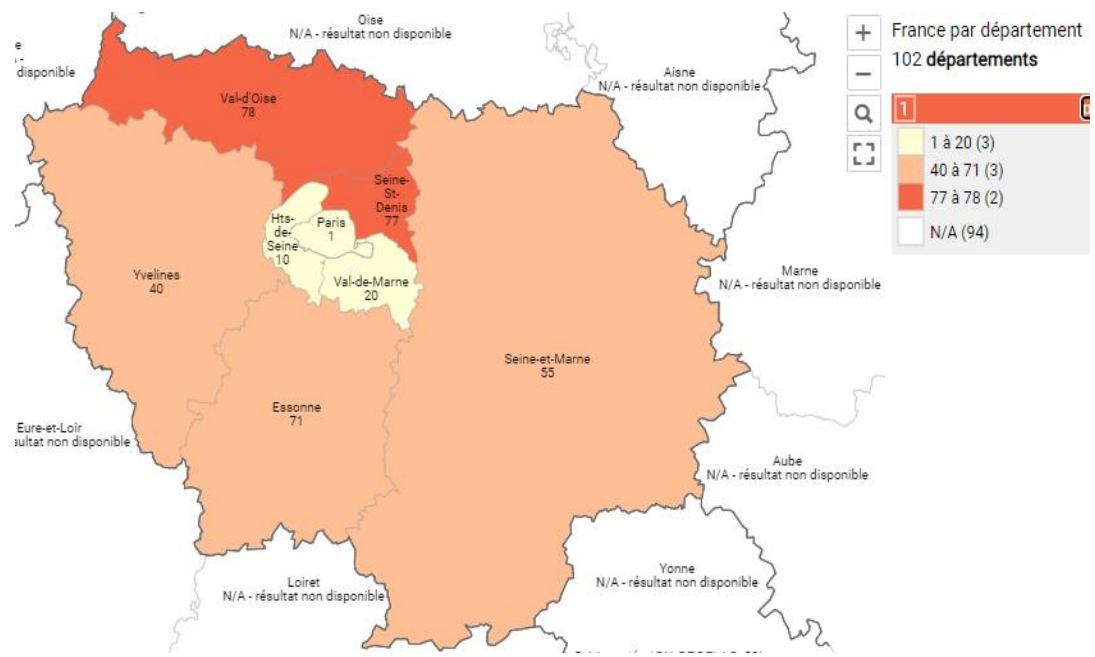
- ▶ 26 APHP, 40 CHG, 16 ÉSPIC + 1 CLCC, 4 privé lucratif
- ▶ 1 000 demandes dont 557 sur des disciplines identifiées en tension
- ▶ APHP : 119 demandes (mais 95 enregistrées par l'ARS), très fortes demandes des CHG (783 demandes) : pas de corrélation avec les poids relatifs dans l'hospitalisation d'IDF, le motif principal de demande est l'attractivité de l'établissement.

■ Les premiers arbitrages : un choix majoritairement porté sur les CHG

	Disciplines en tension		autres	
	demandes	arbitrage	Demandes	arbitrage
APHP	53	33	66	69
Publics	457	331	326	
ESPIC	43	17	47	
Privé	7	4	3	

Répartition des postes en tension par département : priorité au 93 et 95

Dep/AP	Effectifs	%
HP		
75	1	0%
77	55	14%
78	40	10%
91	71	18%
92	10	3%
93	77	20%
94	20	5%
95	78	20%
APHP	33	9%
Total		
IDF	385	100%



Répartition intra-APHP des postes arbitrés par l'ARS (sur les 95 demandes enregistrées) :
possibilité pour les GHU de faire des arbitrages entre les disciplines.

DISCIPLINES					
En tension	demandés	arbitrés	Hors tension	Demandés	arbitrés
MAR	25	13	Gériatrie	22	5
SAU	9	9	Méd int/immuno	4	2
Méd G	14	9	Odont	2	2
MIR	1	1	Onco	1	0
Psy	3	1	Pédiatrie	4	3
			Pharma	7	2
			radio	3	3

Répartition intra-APHP des postes arbitrés par l'ARS (sur les 95 demandes enregistrées)

Par GHU		
GHU/hôpital	demandés	arbitrés
Centre	8	5
Mondor	26	9
Nord	15	13
HUPSSD	4	4
Sorbonne	15	6
Saclay	22	12
HAD	2	0
P. Doumer	3	1
Total	95	50

Enjeux principaux

■ La gériatrie

- ▶ Ne figure pas dans les disciplines en tension : argumentaire pour son inscription l'année prochaine, et *lobbying* commun AP-HP/FHF auprès du ministère
- ▶ Réflexion engagée avec la collégiale pour conditions d'attractivité et de fidélisation des praticiens et évaluation du besoin annuel de terrain de formation

■ La pharmacie

- ▶ Fin du dispositif de recrutement sans être lauréat des EVC : réflexion engagée avec la collégiale pour évaluer le besoin annuel de terrain de formation.

■ Enjeu transversal

- Définition de parcours attractif de formation pour les PADHUE dans chaque discipline